

Section

#### SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

Révisé le 12 avril 2017

## Transport - Roles et Responsabilités

## RR - 002 Responsabilités des élèves

## Énoncé général

Les élèves à qui on a accordé le privilège de transport scolaire doivent se conduire de façon sécuritaire et convenable lorsqu'ils ou elles sont à bord du véhicule. Les élèves qui se conduisent de façon dangereuse ou non convenable perdront ce privilège.

Les directeurs ou directrices d'école sont responsables de la conduite des élèves qui sont à bord de l'autobus scolaire et autre véhicule servant au transport scolaire (VTS). Les élèves doivent obéir aux instructions du conducteur ou de la conductrice qui représente le directeur ou la directrice de l'école.

# Énoncé des responsabilités

Voyager en autobus scolaire ou autre VTS pour se rendre à l'école ou pour une sortie ou une excursion est un privilège, non un droit.

#### Les élèves doivent :

- être à leur point d'embarquement au moins cinq à dix (5 10) minutes avant l'heure de l'arrivée prévue; le conducteur ou la conductrice n'attendra pas pour les retardataires;
- 2. attendre à une distance sécuritaire de la route, et non près de ou à l'intérieur de la maison ;
- 3. respecter la propriété et les effets personnels des autres à l'arrêt désigné; et
- 4. attendre que le véhicule soit complètement arrêté avant de se préparer à monter ou à descendre, et attendre le signal du conducteur ou de la conductrice avant de traverser la rue, lorsqu'ils ou elles doivent le faire.

#### En autobus scolaire ou en VTS, les élèves doivent :

- 1. se rendre directement à leur siège et y rester jusqu'à ce qu'on arrive à destination;
- rester assis en tout temps, face à l'avant, le dos appuyé sur le dossier du siège et les jambes tournées vers l'avant du véhicule;



#### SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

- NIPISSING-PARRY SOUND
  - 3. éviter de distraire le conducteur ou la conductrice, ou de lui parler, sauf en cas d'urgence;
  - 4. aider à garder le véhicule sécuritaire et propre; s'abstenir de manger, de boire ou de salir l'intérieur du véhicule;
  - 5. s'abstenir de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool ou d'utiliser des drogues;
  - 6. s'abstenir de lancer des objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule;
  - 7. garder toutes les parties de leur corps à l'intérieur du véhicule;
  - 8. garder leurs livres, leurs sacs d'école et tout autre objet sur leurs genoux et garder l'allée dégagée;
  - 9. apporter des patins sur le véhicule seulement si les patins ont des protège-lames et qu'ils sont gardés dans un sac de transport spécial;
  - 10. s'abstenir d'apporter des articles très gros, grands, encombrants, dangereux ou offensifs sur le véhicule. Les skis, les bâtons de hockey, les animaux, les armes à feu, les explosifs, les pistolets à eau et autres articles dangereux ou encombrants sont interdits sur les autobus scolaires et autre VTS. En cas de conflit, le conducteur ou la conductrice et le directeur ou la directrice de l'école décideront si cet article est ou non alloué sur le véhicule, en consultation avec les Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound (STSNPS);
  - 11. être redevable pour tout dommage intentionnel au véhicule;
  - 12. seulement monter à bord du véhicule qu'on leur a assignés et seulement monter à bord et descendre à leur arrêt désigné;
  - 13. apporter tous leurs effets personnels avec eux ou elles lorsqu'ils ou elles quittent le véhicule;
  - 14. suivre toutes les instructions du conducteur ou de la conductrice en cas d'urgence;
  - 15. ne jamais intimider, rudoyer ou menacer les autres élèves ou le conducteur ou la conductrice;



### SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE **NIPISSING-PARRY SOUND**

- 16. s'abstenir de parler fort, faire du bruit, se quereller, blasphémer, se servir de langage abusif ou de frapper, mordre ou déranger tout autre élève;
- 17. respecter les mêmes règles qu'ils et elles respecteraient en salle de classe; et
- 18. s'ils ou elles transfèrent de véhicule scolaire, rester assis dans son siège jusqu'à ce que le véhicule de transfert soit arrivé.

#### Après être descendus de l'autobus scolaire, les élèves doivent:

- 1. immédiatement se déplacer à trois (3) mètres de l'avant du véhicule et attendre le signal du conducteur ou de la conductrice avant de traverser la rue, lorsqu'ils ou elles doivent le faire; et
- 2. toujours marcher en avant du véhicule et s'assurer qu'il n'y a pas de circulation ou que la circulation est arrêtée avant de traverser la rue.